

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION NATIONALE DES TRANSPORTEURS - SITE HYUNDAÝ 2014

Conformément à la note d'attribution d'autorisation n° 687 du 14 Juin 2014 de Monsieur le Wali d'Alger, relative à l'accord de tenir une assemblée Générale électorale, le Dix Neuf du Mois de Juin de l'An deux mille quatorze, s'est tenue une réunion de l'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Transporteurs, regroupant les membres du Bureau Exécutif National sortant, les Présidents, secrétaires et trésoriers généraux des Bureaux de wilayas, ainsi que les délégués arrêtés proportionnellement à l'effectif de chaque bureau de wilaya.

La réunion qui comptait un effectif de deux cent vingt neuf (229) membres y compris les invités d'honneur, s'est déroulée dans les locaux de notre partenaire privilégié HYUNDAÝ. Site HYUNDAÝ – Oued Smar Alger.

Ordre du jour : Renouvellement des Instances Nationales de l'Union Nationale des Transporteurs.

Après la pause café, Monsieur BELAL, Président sortant ouvre les travaux de l'Assemblée Générale Nationale à dix heures.

Dans son allocution, il souhaite la bienvenue à l'assistance, notamment à nos invités d'honneur, puis passe la parole au Directeur Général de HYUNDAI qui fait un large exposé sur la firme, relayé par ses collaborateurs de la maintenance et de la pièce de rechange.

Après ces interventions Monsieur BELAL passe la parole au Secrétaire Général qui donne lecture du Bilan moral et financier de l'Union et explicite les actifs et passifs durant les exercices du mandat échu.

Il précise que les ressources consolidées de l'Union dont le détail est disponible au grand livre comptable, tenu au siège de l'Union pour qui souhaiterait le consulter, se chiffrent au 31 mai 2014, à la somme de trois millions cent vingt et un mille neuf cent trente quatre dinars, trente sept centimes (3.121.934,37 Da).

Après lecture du Bilan, le Secrétaire Général informe l'assistance qu'eu égard à la loi relative aux associations et Unions, des aménagements ont été apportés, tant au niveau des statuts que du Règlement Intérieur qu'il explicite sommairement à

l'Assemblée Générale Nationale, relayé dans la présentation par Monsieur LABDOUNI. Il précise que les modifications apportées dans la nouvelle mouture des statuts concernent la durée du mandat porté à Cinq années au lieu de quatre, à la composition du Bureau Exécutif National, au mode d'organisation et champ d'application, aux démembrements, aux conditions attachées au droit de vote, aux modalités de désignation des délégués à l'Assemblée Générale Nationale et locale, ainsi que les règles de quorum et de majorité requise.

A l'issue de toutes ces précisions l'Assemblée Générale Nationale a adopté à l'unanimité les Statuts et le règlement Intérieur, à l'exception toutefois du seuil de cotisations des transporteurs par Taxis revu à la baisse, soit quatre cents au lieu de huit cents dinars annuellement.

Abordant le plan stratégique de l'UNAT il est mis l'accent sur l'importance des transports terrestres en Algérie, tant en matière de voyageurs que de marchandises dont les mouvements ont atteint un taux de 90% pour les marchandises et 80% pour les voyageurs. Les capacités de tonnage ont augmenté considérablement, mais le secteur privé tarde à s'organiser et qu'il y a lieu qu'il relève le défi.

A l'issue de toutes ces interventions et explications, la mission du Bureau Exécutif National sortant se termine et de ce fait un Bureau provisoire approuvé par l'Assemblée Générale Nationale et présidé par **Monsieur KHIER Layachi** est constitué conformément à l'article 81 des Statuts auquel sont adjoints en qualité de membres :

MM : IBELAIDENE Mohand
BENMERYEM Kaddour
DINE Mohamed

Prenant ses fonctions, le Bureau de vote présidé par M. **Khier Layachi**, après une minute de silence à la mémoire du défunt **Mohand AIDER**, annonce la candidature de :

MM : OULD LAMRI Brahim
BELAL Mohamed et
BOUDRA Med Riad qui briguent le mandat de Président National de l'Union et du Bureau Exécutif National.

L'opération de vote à bulletin secret a été entamée sous l'œil vigilant de Maître SAKHRI Ahmed, huissier de justice, prés le tribunal d'Hussein-Dey,

Au terme du scrutin et après dépouillement par Maître SAKHRI les résultats sont les suivants :

MM : BELAL	Mohamed	122 Voix
BOUDRA	Med Riad	29 Voix
OULD LAMRI	Brahim	09 Voix
Bulletin Annulés		03 Voix,

Ainsi est déclaré Président au terme de l'opération de vote qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale, Monsieur **BELAL Mohamed** qui, prenant la parole remercie

l'Assemblée Générale Nationale de lui avoir renouvelé sa confiance. Il promet d'être juste et équitable et de mener l'Union au plus haut niveau de notoriété, en renforçant ses rangs pour quelle devienne une vraie force de proposition.

Pour la constitution de son Staff il observe que les collaborateurs seront triés sur le volet, parmi les membres les plus compétents, remplissant les critères de crédibilité, de compétence, d'intégrité et de sens de responsabilité pour dynamiser l'Union afin de la sortir de sa léthargie .

Ainsi après mure réflexion et appréciation M.BELAL énumère la composante et précise les fonctions de chacun des membres du nouveau Bureau issu de l'Assemblée Générale Nationale du 19 Juin 2014.

Noms Prénoms	Qualité
Mohand HAMMOUR	Président National Adjoint
Mohamed BENKAHLA	Secrétaire Général National
Nouredine CHIKH AMAR	Secrétaire Général National Adjoint
Hamlaoui SAIDANI	Trésorier National
Redouane SALMI	Trésorier National Adjoint
Aissa BEDRANE	V/P chargé Communication- Relation
Mme Linda YOUSFI	V/P chargé de l'Ethique et Organique
Mohamed BENTORQUI	V/P chargé des contrôles et Fiances
Brahim OULD AMRI	V/P chargé de Transport Inter-Wilaya
Derradji BOUCHERIFI	V/P chargé de Transport Urbain
Terfas HADJ	V/P chargé Transport Marchandises
Boulenouar BENOUARED	V/P chargé de Transport par Taxi
Sofiane KAHLAINE	Assesseur
Boualem AZZIZ	Assesseur
Ahmed ALMI	Assesseur
Ahmed TAIBI	Assesseur
Abdelmalek BENDAOU	Assesseur
Mme Sakina BOUCIF	Assesseur

Le Président de l'UNaT

M. BELAL

A l'issue de ses travaux, l'Assemblée Générale Nationale adopte la résolution suivante :

- Considérant la nécessité de conformer les anciens Statuts,
- Considérant la nécessité de faire face aux défis afin de rendre efficace l'action de l'Union,
- Considérant la nécessité de regrouper l'ensemble des activités de la branche transport,
- Considérant les rapports des Bureaux de wilayas relatifs aux préoccupations et recommandations des opérateurs toutes branches confondues,

DEMANDE

- La revue à la baisse du taux de la TVA de 17 à 7%, tel le Rail,
- La suppression du droit de timbre
- De faire respecter le cahier des charges, relatif à la gestion des infrastructures d'accueil et de traitement des voyageurs, en location ou en toute propriété,
- De charger une Commission pour préparer un dossier sur les incohérences de l'IFU,
- De relancer la tutelle à la création des écoles de formation des conducteurs, des convoyeurs, et des receveurs et éventuellement des transporteurs,
- De poursuivre les actions de préventions routières avec la SAA et le CNA
- De geler la délivrance des autorisations d'exploitation pour de nouvelles dessertes du fait de la saturation du secteur,
- De limiter l'âge d'exploitation des véhicules de transport à 15 ans,
- De subordonner toute infraction à la législation des Transports à l'établissement d'un procès verbal de constat, conformément aux textes et lois en vigueur,
- L'ordre du jour étant accablé le Président nouvellement élu remercie encore une fois l'assistance pour la confiance qui lui est renouvelée et avant de clore les travaux de l'assemblée Générale Nationale, invite les honorables hôtes et les membres délégués à partager un repas.

VIVE L'ALGERIE et GLOIRE à nos MARTYRS

الاتحاد الوطني الجزائري للنقلين



Union Nationale Algérienne Des Transporteurs

Agrément N° 59 RE du 24/07/1993 du Ministère du Travail et des Affaires Sociales
Siège social : Gare routière du caroubier SOGRAL - local n°41- 43 H. Dey- Alger.
Tél. 021.49.83.26 - Fax.021.49.83.27- Mobile : 0771-50-47-64
Email : unatdz@yahoo.fr / site : www.unat-dz.org

N° /14

Alger le 22 Juillet 2014

COMMUNIQUE

L'Union Nationale des Transporteurs UNaT porte à la connaissance de ses adhérents, la composante du Bureau Exécutif National, issue de l'Assemblée Générale Nationale tenue le 19 Juin 2014 au Site HYUNDAI Oued Smar ALGER.

<i>MM. Mohamed</i>	<i>BELAL</i>	<i>Président National</i>
<i>Mohand</i>	<i>HAMMOUR</i>	<i>Président National Adjoint</i>
<i>Mohamed</i>	<i>BENKAHLA</i>	<i>Secrétaire Général National</i>
<i>Nouredine</i>	<i>CHEIKH AMAR</i>	<i>Secrétaire Général National Adjoint</i>
<i>Hamlaoui</i>	<i>SAIDANI</i>	<i>Trésorier National</i>
<i>Redouane</i>	<i>SALMI</i>	<i>Trésorier National Adjoint</i>
<i>Aissa</i>	<i>BEDRANE</i>	<i>V/P chargé de la Communication et Relation</i>
<i>Mahmoud</i>	<i>BENTAHAR</i>	<i>V/P chargé de l'Ethique et de l'Organique</i>
<i>Mohamed</i>	<i>BENTORQUI</i>	<i>V/P chargé des Contrôles et Finances</i>
<i>Brahim</i>	<i>OULD LAMRI</i>	<i>V/P chargé de Transport Urbain</i>
<i>Med Cherif</i>	<i>BRAHIMI</i>	<i>V/P chargé de Transport Inter-Wilaya</i>
<i>Terfas</i>	<i>HADJ</i>	<i>V/P chargé de Transport Marchandises</i>
<i>Boulanouar</i>	<i>BENOUARED</i>	<i>V/P chargé de Transport par Taxi</i>
<i>Sofiane</i>	<i>KAHLAINE</i>	<i>Assesseur</i>
<i>Boualem</i>	<i>AZIZI</i>	<i>Assesseur</i>
<i>Med Riad</i>	<i>BOUDRA</i>	<i>Assesseur</i>
<i>Ahmed</i>	<i>ALMI</i>	<i>Assesseur</i>
<i>Ahmed</i>	<i>TAIBI</i>	<i>Assesseur</i>
<i>Abdelmalek</i>	<i>BENDAOU</i>	<i>Assesseur</i>

L' UNAT remercie ses adhérents pour la confiance renouvelée et reste déterminée pour la réalisation de ses objectifs entre autres:

- La Cohésion de ses rangs,*
- Compléter l'implantation de ses structures sur l'ensemble du territoire national ,*
- Rester attentive à toutes actions revendicatrices justifiées et dénonce les abus et dépassements,*
- Rester mobilisé pour la défense des intérêts moraux et matériels des transporteurs,*
- Appeler ses adhérents à une vigilance accrue et permanente.*

VIVE L'ALGERIE et GLOIRE à nos MARTYRS

le Président de l'UNaT

M. BELAL



الاتحاد الوطني الجزائري للناقلين

Union Nationale Algérienne Des Transporteurs

Agrément N° 59 RE du 24/07/1993 du Ministère du Travail et des Affaires Sociales

Siège social : Gare routière du caroubier SOGRAL - local n°41- 43 H. Dey- Alger.

Tél. 021.49.83.26 - Fax.021.49.83.27- Mobile : 0771-50-47-64

Email : unatdz@yahoo.fr / site : www.unat-dz.org

N° 85 / 14 / Ben

Alger le 24 Juillet 2014

A

Monsieur le Ministre

Du Travail et des affaires sociales

Objet : *Renouvellement des Instances de l'Union Nationale des Transporteurs.*

P.J. *Un dossier complet.*

Monsieur le Ministre,

Il nous échoit l'honneur de soumettre à votre attentive appréciation le dossier ci annexé, relatif au renouvellement des Instances Exécutives et électives de l'Union Nationale de Transporteurs.

En effet après accord de l'autorisation n° 687 du 14/06/2014 de Monsieur le WALI d'Alger, l'Union Nationale des Transporteurs a tenu sa réunion au site HYUNDAI Oued Semar, le 19 Juin 2014 . Cette manifestation qui a regroupé 229 délégués y compris les invités d'honneur s'est déroulée dans une ambiance de convivialité et de transparence très satisfaisante, sous l'égide de maître SAKHRI Ahmed huissier de justice près le Tribunal d'Hussein-Dey.

A l'issue de cette opération un Bureau Exécutif National a été élu et Monsieur BELAL Mohamed Président sortant a été reconduit pour un mandat de cinq années renouvelable.

Il est à noter toutefois que le débat lors de la manifestation a porté également sur les modifications apportées dans les Statuts et Règlement Intérieur afin de les conformer aux textes et lois en vigueur.

La nouvelle mouture porte sur la durée des mandats à venir, à la composition des Instances Exécutives Nationales ou locales, au mode d'organisation et champ d'application, aux démembrements de l'Union, aux conditions attachées, au droit de vote, aux modalités pratiques de désignation

des délégués à l'assemblée Générale Nationale ou locale, ainsi que les règles de quorum et de majorité requise.

Aussi convient-il de signaler qu'à l'issue des travaux, l'Assemblée Générale Nationale a adopté une résolution ayant trait aux préoccupations des opérateurs de cette branche d'activité toutes fédérations confondues

Pour Rappel l'Union Nationale des Transporteurs a été créée en 1992 et agréée en 1993 cf récépissé Initial n° 59 RE du 24 Juillet 1993.

A cet égard et afin de nous permettre la publication d'un communiqué, comme il est d'usage, dans un quotidien national, nous vous serions très obligé de la délivrance d'un récépissé, si la composante du nouveau bureau emporte votre accord

Persuadé que vous accorderez toute l'attention voulue à ce dossier nous vous prions de croire à l'expression de notre parfaite considération

le Président de l'UNaT

M. BELAL